



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.19.026
portant sur

la mise en place d'un contrat pour l'assistance informatique

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mai 2018 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieure au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le contrat présenté par la société DCS EASYWARE,

DECIDE

Article 1^{er} : Un contrat est passé avec la société DCS EASYWARE – 20 boulevard Eugène Deruelle – 69432 LYON CEDEX 3 pour assurer l'assistance informatique de la Ville d'Ingré pour un montant mensuel de 562,04 € HT soit 674,45 € TTC.

Le contrat est conclu du 20 mai au 31 décembre 2019.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

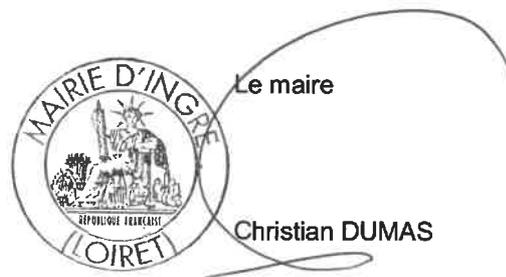
Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Orléans
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré
- La société DCS EASYWARE

A Ingré, le 17 mai 2019

Le maire
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Publié ou notifié-le : 20 mai 2019.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-19-026

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-17T11-35-01.00 (MI216977486)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190517-DC-19-026-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision portant sur la mise en place d'un contrat
pour l'assistance informatique

Date de décision : 17/05/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.026 - DECISION MARCHÉ Multicanal : Non
DCS MAINTENANCE
INFORMATIQUE.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/05/19 à 11:35

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 17/05/19 à 11:35

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 17/05/19 à 11:40

